CONTRAT MARCHAND

CONDITIONS SPECIFIQUES ORBEO

Ce document est la propriété de la société w-HA.
Il ne peut être communiqué ou dupliqué par quelque moyen que ce soit sans autorisation.

TABLE DES MATIERES

1. Objet 4
2. Caractéristiques de l'offre Orbéo 4
2.1 Définition de l'offre Orbéo 4
2.2 Le compte client 4
2.3 Les plafonds d'achat 4
2.4 La gestion des transactions 5
2.5 Le service client Orbéo 5
2.6 L'agrégation 5
2.7 Les modalités de recouvrement et de reversement 5
2.7.1 Le recouvrement des transactions 5
2.7.2 Le reversement Marchand 6
2.7.3 Le Relevé d'Opérations (ROP) 6
3 La solution de paiement Orbéo 7
4 L'application marchand 7
4.1 Définition des applications marchand 7
4.1.1 L'application MPS 7
4.1.2 L'application SDK 8
5. La mise en service de l'application marchand 8
5.1 La mise en service de l'application MPS 8
5.1.1 Signature du contrat Marchand 8
5.1.2 Mise en œuvre de la solution de paiement 8
5.1.3 Validation du bon fonctionnement 9
5.1.4 Mise en ligne de la solution de paiement Orbéo sur le site web du Marchand 9
5.2 la mise en service de l'application SDK 9
5.2.1 Signature du contrat Marchand 9
5.2.2 Mise en œuvre de la solution de paiement 9
5.2.3 Validation du bon fonctionnement 9
5.2.4 Mise en ligne de la solution de paiement Orbéo sur le site web du Marchand 9
6.Le support 10
6.1 Le support de l'application MPS 10
6.2 Le support de l'application SDK 10
7. La facturation 10
7.1 MPS ..... Erreur ! Signet non défini.
7.2 SDK ..... Erreur ! Signet non défini.
8. La structure tarifaire 11

ANNEXE 1 : Tarif Orbéo 12

ANNEXE 2 : Tarif de Mise en service d'une boutique 14

1. OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des Parties dans le cadre de la fourniture par w-HA de la solution de paiement Orbéo au Marchand.

Il est ici précisé que les présentes Conditions Spécifiques s'intègrent dans un ensemble contractuel composé des documents suivants, à savoir :
- Conditions Générales
- Conditions Spécifiques Orbéo,
- Annexes Fiche Tarifaire,
- Bon de Commande,

2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ORBEO

2.1 Définition de l'offre Orbéo

Orbéo est une solution de paiement par carte bancaire de biens et services vendus en ligne sur Internet, associée à un compte client..

L'offre Orbéo a pour finalité de mettre à la disposition des Marchands un moyen de paiement et de permettre aux clients consommateurs d'effectuer leurs achats chez ces Marchands.

Il est ici précisé que les Clients seront débités du montant de leurs achats dès que ce dernier atteint cinquante (50) euros ou à défaut mensuellement par l'intermédiaire de leur carte bancaire.

w-HA concède, pour la durée du contrat et pour l'ensemble du territoire national français, à titre personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, au Marchand qui l'accepte, un droit d'utilisation de la solution de paiement Orbéo.

2.2 Le compte client

Le compte client est créé à partir de la saisie unique des coordonnées personnelles et bancaires du client, les identifiants bancaires étant enregistrés et stockés de façon sécurisée.

Cela signifie que le Client qui souscrit à l'offre Orbéo n'aura pas à saisir ses coordonnées bancaires à chaque achat.

L'utilisation du compte client est liée à l'authentification préalable de ce Client.

Le client a la possibilité d'ouvrir son compte client de 2 manières, à savoir :

- soit directement sur le site web de w-HA : www.w-ha.com
- soit sur le site web du Marchand partenaire où le client aura la possibilité de s'enregistrer en cliquant sur le lien « ouvrir un compte ».

Au 1er juillet 2009, les cartes acceptées sont les suivantes :

- Cartes Visa émises en France ou à l'étranger,
- Cartes Europay/MasterCard émises en France ou à l'étranger,
- Cartes CB.

2.3 Les plafonds d'achat

Les plafonds suivants pour une même carte bancaire sont ainsi définis :

- Montant maximum à la transaction : 100 euros,
- Montant mensuel cumulé maximum, tous comptes confondus : 300 euros.

Il est ici précisé que les montants indiqués doivent être impérativement respectés, qu'il y ait eu ou non création d'un compte client préalablement aux paiements effectués.

2.4 La gestion des transactions

Orbéo opère la gestion technique des transactions, de la phase de création du compte client jusqu'au processus d'acquittement, de compensation et de support à la clientèle. De plus, le service inclut la prestation bancaire de vente à distance.

w-HA exerce la gestion des comptes des clients de la manière suivante, à savoir :

- Gestion des comptes (encours, date d'expiration,…)
- Contrôle des plafonds
- Support client
- Information du client (mise à disposition d'un outil de suivi des ventes détaillées : le Portail Décisionnel)

Dans le cadre de la gestion des transactions, w-HA assure les prestations suivantes :

- w-HA gère le recouvrement des achats par le biais d'une agrégation mensuelle des montants de dépense de chaque client chez l'ensemble des marchands et procède au report de ces montants sur le relevé Carte Bancaire du client ;
- w-HA assure également le reversement mensuel des commissions comprenant le calcul des montants de reversement au Marchand, l'édition des justificatifs comptables, la gestion des flux financiers ainsi que le reversement mensuel en différé ;
- Enfin, w-HA retrace un historique des ventes opérées.

2.5 Le service client Orbéo

Il est ici précisé qu'un service client w-HA doté d'interfaces est mis en place afin d'analyser les requêtes des Marchands et de pouvoir y satisfaire, notamment dans les cas suivants :

- demande de résiliation des comptes clients,
- demande de remboursement d'un client,
- demande de résiliation d'un abonnement,
- supervision et réactivation des comptes.

2.6 L'agrégation

L'agrégation se définit comme le fait de regrouper plusieurs achats du même porteur de carte pour l'envoi en recouvrement. Ces achats peuvent être réalisés chez un ou plusieurs Marchands.

2.7 Les modalités de recouvrement et de reversement

2.7.1 Le recouvrement des transactions

L'envoi en recouvrement intervient mensuellement pour chaque client consommateur, au moyen de l'émission d'une demande d'autorisation suivie d'une demande de remise, dès la réponse positive à la demande d'autorisation.

La demande de recouvrement globale intervient quatre (4) jours avant le dernier jour du mois (exemple : le 26 si le mois compte 30 jours) de façon à s'approcher le plus possible de la date de reversement.
Cependant, il existe une exception :
le report du recouvrement au mois suivant lorsque le seuil d'achat minimal de cinq (5) euros n'a pas été atteint pour un client, étant précisé que ce report ne peut être effectué que pendant un (1) mois.

2.7.2 Le reversement Marchand

w-HA reverse au Marchand mensuellement entre le 20 et le 30 de chaque mois, les sommes correspondant aux transactions effectuées le mois précédent. w-HA établit des relevés d'opérations Marchand. Les achats et remboursements non encore recouvrés seront conservés chez w-HA et traités dans le reversement du mois suivant, exceptés les reversements en état d'échec définitif.

Il n'existe aucune garantie de paiement, ce qui signifie que tout achat non recouvré par w-HA ne sera pas reversé au Marchand.
Conformément aux stipulations des Conditions Générales, si la transaction doit être annulée après le reversement marchand, w-HA déduira la somme correspondante sur le prochain reversement.

w-HA établit mensuellement un fichier indiquant le montant agrégé correspondant aux reversements pour chaque Marchand

2.7.3 Le Relevé d'Opérations (ROP)

Le ROP constitue la pièce comptable du Marchand. Ce relevé est transmis à ce dernier lors de chaque reversement mensuel, et ne contient que les sommes agrégées, sans le détail du calcul du reversement qui demeure néanmoins à la disposition des Marchands sur le Portail Décisionnel..

2.8 La gestion des abonnements

Le Marchand doit paramétrer via l'Application Marchand les conditions des abonnements qu'il commercialise afin :
- d'une part, dès lors qu'un Client souscrit à un abonnement et en demande le paiement via Orbéo, qu'à chaque échéance, le paiement en soit sollicité via la Carte Bancaire du Client ;

- d'autre part, de mettre à disposition du Client dans son compte client Orbéo les caractéristiques des abonnements souscrits.

Il appartient au Marchand de saisir des informations exactes et conformes à la réalité. La responsabilité de w-HA ne pourra être recherchée de ce fait.

Le Marchand peut paramétrer des abonnements selon la périodicité suivante :
quotidienne
hebdomadaire
mensuelle
trimestrielle
annuelle.

Le Client pourra résilier son abonnement via son compte Orbéo ; l'information relative à cette résiliation étant transmise en temps réel au Marchand.

3 LA SOLUTION DE PAIEMENT ORBEO

Le fonctionnement de la solution de paiement Orbéo repose sur l'utilisation combinée de deux (2) composants principaux

- la Plate-forme w-HA, hébergée et opérée par w-HA (voir le Contrat Marchand - Conditions Gé nérales)
- l'Application Marchand pour laquelle w-HA concède au Marchand un droit d'utilisation lui permettant de gérer sa Boutique.

Lorsque l'internaute souhaite procéder à l'achat d'un Produit dans la Boutique,,l'Application Marchand utilisée sur la boutique du Marchand redirige l'internaute vers la Plate-forme w-HA qui valide et enregistre la transaction, avant de transmettre à l'Application Marchand l'autorisation de « livraison » du produit..La transaction entre le Marchand et le Client est alors enregistrée.

Sur la base des informations enregistrées, w-HA envoie au Marchand un relevé agrégé des transactions réalisées sur le mois écoulé, lequel indique, notamment, le montant des ventes devant revenir au Marchand.

La Plate-forme w-HA fournira au Marchand une autorisation de livraison du Produit au Client.

L'autorisation fournie est accordée automatiquement par la Plate-forme w-HA sauf dans les cas suivants :

- Le Marchand ne respecte pas ses obligations en application du Contrat
- La tentative d'achat par le Client dépasse le montant du plafond autorisé par transaction et/ou par mois.

4 L'APPLICATION MARCHAND

w-HA propose au Marchand 2 types d'application – le Merchant Payment Service (MPS) et le Software Development Kit (SDK) – dont les finalités sont les suivantes :
- elles permettent d'échanger avec la plate-forme w-HA les informations afférentes à une transaction de paiement,

- elles permettent de gérer à la fois les paiements à l'unité (acte) et les paiements effectués dans le cadre d'un abonnement.

4.1 Définition des applications marchand

Les marchands ont le choix entre deux (2) modalités de mise en service utilisant deux (2) applications différentes

4.1.1 L'application MPS

L'application MPS est une application qui ne requiert aucune installation de logiciel sur le serveur du Marchand. Le Marchand peut alors gérer le catalogue produits de sa Boutique grâce à l'interface Web d'administration, le Merchant Self Care Application (ci-après le «MSCA»). Le Marchand doit apporter les précisions suivantes pour chaque bien ou service, à savoir :

- son identifiant,
- sa description,
- son prix TTC,

- son URL de livraison,
- la périodicité ainsi que différentes options (période promotionnelle, engagement de durée, frais d'accès …) dans le cas d'un abonnement.

Après avoir paramétré le bien ou service, le MSCA communique un code HTML au Marchand qui doit ensuite l'insérer sur la page de paiement du bien ou service concerné, afin de proposer la solution de paiement Orbéo à ses clients.

Grâce au MSCA, le Marchand peut également résilier un abonnement ou rembourser une transaction effectuée à l'aide de la solution

4.1.2 L'application SDK

L'application SDK constitue un ensemble d'outils permettant aux développeurs du Marchand d'intégrer la solution de paiement Orbéo dans leur propre application de paiement. Elle se décline dans les langages de programmation suivants, à savoir :

- .net,
- php,
- java.

Cette application permet au Marchand d'automatiser certaines tâches, telles que les remboursements et les résiliations. Elle permet également une intégration avec ses bases de données.

5. LA MISE EN SERVICE DE L'APPLICATION MARCHAND

5.1 La mise en service de l'application MPS

5.1.1 Signature du contrat Marchand

Le Marchand souhaitant proposer la solution de paiement Orbéo à ses clients adresse le Bon de Commande afférent au contrat Marchand à w-HA, qui, après réception de ce document, adresse au Marchand par mail, dans les cinq (5) jours ouvrés, les informations suivantes :

- une notification de validation du contrat Marchand,
- l'identifiant Boutique (ID) en production.

5.1.2 Mise en œuvre de la solution de paiement

w-HA reprend ensuite contact avec le Marchand par mail, afin de :

- lui signifier la création de sa boutique sur la plate-forme de production w-HA
- lui communiquer les paramètres (merchantId, keyId, keyValue) de production de sa boutique,
- lui communiquer les paramètres (login, password) d'accès au MSCA de production,
- lui communiquer l'URL d'accès au MSCA de production

L'ensemble de ces éléments permet au Marchand de créer des produits via le MSCA, et plus généralement de procéder à l'intégration de la solution de paiement Orbéo sur son site web.

L'intégration se faisant sur la plate-forme de production w-HA, les achats/ventes réalisés seront réels, c'est-à-dire facturés aux Clients.

5.1.3 Validation du bon fonctionnement

Une fois l'intégration de la solution de paiement Orbéo dans sa Boutique, le Marchand prend contact par téléphone avec w-HA pour procéder conjointement à des tests de bon fonctionnement de l'application w-HA..

A l'issue de la validation de ces tests, le Marchand signe et transmet le « PV de recette » à w-HA.

5.1.4 Mise en ligne de la solution de paiement Orbeo sur le site web du Marchand

Le Marchand se doit d'informer w-HA par téléphone, sous cinq (5) jours ouvrés lorsqu'il met à la disposition de l'ensemble des internautes la solution de paiement Orbéo sur son site web.

5.2 la mise en service de l'application SDK

5.2.1 Signature du contrat Marchand

Le Marchand souhaitant proposer la solution de paiement Orbéo à ses Clients adresse le Bon de Commande afférent au contrat Marchand à w-HA, qui, après réception de ce document, lui adresse dans les cinq (5) jours ouvrés, par mail les informations suivantes :

- une notification de validation du contrat Marchand,
- l'identifiant Boutique (ID) en production,

5.2.2 Mise en œuvre de la solution de paiement

w-HA reprend ensuite contact avec le Marchand, par mail et téléphone, afin de :

- lui signifier la création de sa boutique sur la plate-forme de production w-HA
- lui communiquer les paramètres (merchantId, keyId, keyValue) de production de sa boutique,
- lui communiquer les paramètres (login, password) d'accès au MSCA de production,
- lui communiquer l'URL d'accès au MSCA de production
- lui communiquer les éléments constitutifs de l'application SDK,
- lui communiquer la documentation associée au SDK.

L'ensemble de ces éléments permet au Marchand de créer des produits via le MSCA, et de développer son application de paiement autour du SDK.

L'intégration se faisant sur la plate-forme w-HA de production, les achats/ventes réalisés seront réels, c'est-à-dire facturés aux clients.

5.2.3 Validation du bon fonctionnement

Une fois l'intégration de la solution de paiement Orbéo sur son site web achevée, le Marchand prend contact par mail ou téléphone avec w-HA pour procéder conjointement à des tests de bon fonctionnement de l'application w-HA.

A l'issue de la validation de ces tests, le Marchand signe et transmet le « PV de recette » à w-HA.

5.2.4 Mise en ligne de la solution de paiement Orbéo sur le site web du Marchand

Le Marchand se doit d'informer w-HA par mail, sous cinq (5) jours ouvrés lorsqu'il met à la disposition de l'ensemble des internautes la solution de paiement Orbéo sur son site web.

6.LE SUPPORT

6.1 Le support de l'application MPS

L'application MPS ne requiert aucune installation logicielle sur le serveur du Marchand et ne sollicite que des compétences techniques minimes en termes de développement, permettant ainsi au Marchand d'utiliser cette application en parfaite autonomie.

Une assistance web et téléphonique est mise à la disposition du Marchand :

- soit une aide en ligne : sur le site web www.w-ha.com dans « l'espace éditeurs »,
- soit une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 au numéro suivant : **08 92 680 410** (numéro surtaxé : 34 cts/minute).

6.2 Le support de l'application SDK

L'application SDK requiert des développements (en **.**net, php ou java) de la part du Marchand, qui pourra solliciter un support technique au développement, personnalisé au vu de la complexité de son application et des compétences de ses développeurs.

Une assistance en ligne est mise à la disposition du Marchand sur le site web www.w-ha.com dans « l'espace éditeurs », ainsi qu'une assistance par mail ou par téléphone, via un numéro qui sera communiqué au Marchand par le support.

7. LA FACTURATION

En contrepartie de la mise à disposition de l'Application Marchand, des frais de mise en service et licence seront facturés par w-HA au Marchand.

En contrepartie de la gestion des transactions réalisée par w-HA, une commission marchand (description détaillée en annexe 2) sera facturée et prélevée par w-HA sur chaque transaction traitée pour le compte du marchand (description détaillée en annexe 1).

7.1 Modalités de facturation des frais de mise en service et d'utilisation liés au MPS

Concernant l'application MPS, les modalités de facturation sont les suivantes :

- La licence et le raccordement sont facturés à réception du « PV de recette », ou à la date de 1ère transaction en production,
- le support technique est facturé via le numéro de téléphone suivant **08 92 680 410** (numéro surtaxé : 0,34€/minute),
- le montant des frais d'abonnement annuel est facturé à la date de mise en production, ou à la date de 1ère transaction.

7.2 Modalités de facturation des frais de mise en service et d'utilisation liés au SDK

Concernant l'application SDK, les modalités de facturation sont les suivantes :

- la licence, le raccordement, et les frais d'assistance technique sont facturés à réception du « PV de recette », ou à la date de 1ère transaction en production,
- le montant des frais d'abonnement annuel est facturé à la date de mise en production, ou à la date de 1ère transaction.

7.3 Modalités de facturation des frais de transaction

Le tarif à la transaction est composé d'un montant fixe par transaction et d'un pourcentage du montant de chaque transaction.

Ces montants seront facturés chaque mois par w-HA au Marchand une fois les volumes de transactions mensuels connus, au début du mois suivant (M+1) le mois effectif des transactions (M).

Ces montants, ainsi que toutes les autres sommes facturées au titre du Contrat, sont dues à la date d'émission de la facture, et payables (par chèque ou par virement) dans le délai maximum de trente (30) jours suivant cette date. Les sommes versées sont non remboursables.

Mode de règlement :
Par chèque bancaire à :
à w-HA - Service Facturation
33 Route de Pauillac
33327 EYSINES CEDEX
Par virement, références bancaires ci-dessous :

BNP PARIBAS
30004 01328 00010563693 04
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0105 6369 304

8. LA STRUCTURE TARIFAIRE

Le tarif se décompose en :
- tarif lié au service Orbéo (Annexe 1)
- tarif de mise en service d'une boutique (Annexe 2)

ANNEXE 1 : TARIF ORBEO

Le service Orbeo accepte les cartes domestiques françaises CB ainsi que les cartes internationales Visa et Mastercard émises en France et à l'étranger.

Le service est lié à un compte utilisateur qui permet de ne pas redemander les données d'identification bancaire de l'utilisateur à chaque transaction.

Tarif à la transaction pour les cartes émises en France

Le tarif à la transaction est composé d'un montant fixe par transaction et d'un pourcentage du montant de chaque transaction.

Les montants sont exprimés en euros HT.

Ces prix s'appliquent aux cartes domestiques françaises et aux cartes internationales Visa et Mastercard émises en France.

Volume de transactions mensuel	Tarif à la transaction CB en €HT *avec agrégation*
De 0 à 30 000 €	**0,15 € + 1,85%**
de 30 000 à 100 000 €	**0,15 € + 1,65%**
au-delà de 100 000 €	**0,13 € + 1,45%**

Services inclus dans le tarif des cartes domestiques

Le tarif comprend :

- la commission bancaire pour le paiement en VAD par Internet.
  Le client peut toutefois avoir son propre contrat VAD avec sa banque. Dans ce cas, un tarif sans agrégation est appliqué en OSM.

- la gestion du compte utilisateur comprenant l'agrégation des paiements effectués chez l'ensemble des marchands et le reversement mensuel à chacun des marchands.

Tarif des cartes internationales émises à l'étranger

Ces prix s'appliquent aux cartes internationales Visa et Mastercard émises à l'étranger.

Volume de transactions mensuel	Tarif à la transaction CB en €HT *sans agrégation*
De 0 à 30 000 €	**0,37 € + 2,09%**
de 30 000 à 100 000 €	**0,37 € + 1,89%**
au-delà de 100 000 €	**0,35 € + 1,69%**

Services inclus dans le tarif des cartes étrangères

Le tarif comprend :

- la commission bancaire pour le paiement en VAD par Internet.
  Le client peut toutefois avoir son propre contrat VAD avec sa banque.

- la gestion du compte utilisateur et le reversement mensuel à chacun des marchands.

ANNEXE 2 : TARIF DE MISE EN SERVICE D'UNE BOUTIQUE

Rappel : la notion de Boutique est associée à l'ensemble des Produits et Services commercialisés en ligne par le Marchand sous une même marque (« Nom » du Service), un même logo, et un Identifiant de boutique w-HA.

L'ouverture d'une boutique comporte, en standard, les frais d'accès au service et les frais d'abonnement suivants :

Frais de mise en service pour une boutique	
Licence w-HA (par Marchand)	375 € HT
Frais de raccordement de la Boutique	275 € HT
Mise en service avec SDK : frais d'assistance technique et de suivi	1 875 € HT
(tarif valable pour 6 mois à compter de la date de signature du contrat. au-delà : 750 €HT/jour d'assistance, au prorata du temps passé)	
Mise en service avec MPS : pas de frais de mise en service	
Soutien technique Marchand par téléphone pour MPS (à la demande)	0,34 € HT/minute
Frais d'abonnement annuel par Boutique et par contrat	360 € HT/an

Portail Décisionnel (Serveur Extranet des Ventes Détaillées)	430 €HT/an

Services complémentaires	
Ajout et paramétrage de la fonctionnalité abonnement à un contrat existant	500 € HT
Prestation d'assistance technique /dysfonctionnement non imputable à w-HA	750 € HT
Frais de raccordement à une 2ème Boutique (sur un serveur identique) pour un même Marchand et dans le cadre de la présente Offre	275 € HT
Frais de réactivation d'une Boutique, après suspension	275 € HT
Tarif de migration Skit vers MPS	350 € HT